

RELANCE

11e plénière du Ronnen Desch à Munsbach

Merci

Merci à la commune de Schuttrange qui nous a accueillis dans le Centre Culturel de Munsbach, nous offert une réception et a pris en charge les frais de traduction!

Participation

Malgré les restrictions liées à la pandémie plus de 80 personnes ont trouvé le chemin de Munsbach, parmi elles des représentants des communes de Consdorf, Lintgen, Luxembourg, Roeser, Mertert, Sandweiler Schuttrange, Suessem, une douzaine d'autres s'étant excusées. Les député.e.s Djuna Bernard, Paul Galles et Nathalie Oberweis ont participé aussi.

Perspectives

Même si l'échange en plénière est et reste la raison d'être du Ronnen Desch, il arrive que des initiatives y voient le jour et soient poursuivies par des groupes de travail. C'est le cas du groupe SANTE qui a pu constater avec satisfaction que ses travaux et démarches en vue d'une Couverture Sanitaire Universelle ont franchi un premier pas.



Editorial

glossaire

Scolarisation:
initiative en vue!

Couverture

ONA

Universelle

des Soins de Santé

AMIF

Nouvelles du Département Intégration

Arabophones sur la route de l'intégration

Hébergement chez des particuliers

Des sources d'information

Editorial

Le 26 octobre dernier, le *Ronnen Desch* a été heureux d'accueillir sa 11^e réunion plénière au Centre Culturel de Munsbach.

En quelque sorte en avant-première (la présentation officielle lors d'une conférence de presse n'ayant lieu que le lendemain), Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé et M. Romain Schneider, Ministre de la Sécurité Sociale, avaient accepté de venir présenter aux quelque 70 participants leur projet de couverture universelle des soins de santé.

Prévu à l'accord de coalition 2018-2023, cette mesure permettra d'offrir à toute personne vulnérable résidant au Luxembourg l'accès aux soins de santé moyennant une affiliation à l'assurance maladie, à la charge du budget de l'Etat.

Les cotisations pour l'affiliation volontaire à l'assurance maladie seront à charge du budget de l'Etat, tout comme l'éventuelle participation personnelle qui ne peut pas être payée par la personne vulnérable faute de moyens financiers suffisants.

Cette Couverture universelle des soins de santé s'inscrit, comme l'ont rappelé les deux Ministres, dans les objectifs de développement durable des Nations Unies (Agenda 2030) et plus précisément de l'ODD 3.8. Elle répond aussi aux propositions du *Ronnen Desch* pour mettre en place une *couverture* pour toute personne vulnérable qui n'a pas accès autrement à une couverture d'assurance maladie.

Comme l'a précisé Mme Lenert, des associations conventionnées avec le ministère de la Santé recevront les moyens humains et financiers nécessaires pour que les personnes vulnérables puissent bénéficier de cette mesure.

M. Schneider, de son côté, a insisté sur l'aspect inclusif de cette mesure, permettant de parfaire les dimensions sociale et publique de notre système de santé.

Par ailleurs, les représentants du Ministère de la Famille et de l'Intégration, du Ministère de l'Education nationale, de l'ONA (Office National pour l'Accueil) et de la Direction de l'Immigration (Ministère des Affaires étrangères et européennes) ont pu présenter les mesures prévues pour faciliter l'intégration dans notre société des réfugiés et autres migrants et répondre aux questions, souvent chargées de beaucoup d'émotion, des participants au *Ronnen Desch*.

Manifestement, même après cette 11^e réunion plénière, le besoin de partager les informations, les questionnements et les propositions reste entier !

Le Groupe de Coordination du *Ronnen Desch*



Du nouveau à venir en matière de scolarisation

Le Service de la scolarisation des enfants étrangers déposera dans un futur proche, le projet de loi portant création d'un Service d'accueil et d'intégration (SIA). Ce nouveau service aura pour finalité la prise en charge holistique de l'élève nouvellement arrivé, en vue de garantir l'égalité des chances et de lui fournir les ressources nécessaires à son épanouissement scolaire et social. À cette fin, le SIA développera ses missions dans les domaines de l'accueil, de l'orientation, du suivi et de l'accompagnement scolaires. Ces stratégies visent à réduire l'impact des origines sociales et culturelles sur les performances scolaires de l'élève, tout en valorisant son identité, son répertoire linguistique et culturel, ses acquis et ses compétences, considérés lors de l'établissement de son projet d'accueil. Celui-ci permettra de fixer les objectifs et les mesures d'encadrement de chaque élève, lui garantissant ainsi un parcours adapté. En cas de souhait de la famille, l'élève pourra bénéficier d'un suivi d'une durée de deux ans, comportant des appréciations régulières du projet d'accueil proposé et permettant une réadaptation des mesures en cas de nécessité.

Les écoles et les lycées pourront également recourir au SIA, en vue de les accompagner dans le projet d'intégration de l'élève. Dans le même ordre d'idées, le SIA sera chargé de soutenir et de promouvoir l'interculturalité dans les écoles, lycées et Centres de

compétences, par le biais de projets, de ressources et de matériel pédagogique et didactique y relatifs et par la mise à disposition de médiateurs interculturels. Il sera institué au SIA un comité interministériel qui aura pour mission de rassembler des données dans le domaine de l'accueil et de l'intégration scolaires des élèves nouvellement

arrivés, de coordonner les actions et les initiatives y rattachées et de conseiller le ministre. De plus, sera créé un conseil consultatif au SIA

dont les missions seront de suivre l'évolution dans les domaines mentionnés et de discuter les besoins y relatifs. Tous ces éléments sont tributaires de la détermination du ministère d'assurer la cohésion sociale et de garantir à l'école le rôle qui lui incombe : celui d'amener chaque élève au maximum de ses capacités et de donner à chacun une chance de réussite.

Retranscription par le MENJE de son intervention sur place



Etat et perspectives du Département Intégration

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région travaille actuellement sur la nouvelle loi sur l'intégration. Le représentant du Ministère a remercié les acteurs présents au Ronnen Desch pour leurs nombreuses contributions lors de la large consultation publique en début d'année. Dans le contexte de la révision de la loi, le Ministère avait demandé à l'OCDE de réaliser une étude sur le fonctionnement du système actuel et de le comparer, à échelle internationale, à des systèmes appliqués dans d'autres pays, ceci afin de pouvoir identifier de bonnes pratiques et de formuler des recommandations pour le Luxembourg. Les résultats de cette étude seront présentés par Madame le Ministre, Corinne Cahen, ensemble avec les experts de l'OCDE lors d'une soirée d'information et de débat, le **25 Novembre 2022 à 17h au Centre Culturel Schéiss**. En attendant la nouvelle loi, le Ministère continue à renforcer les nombreuses actions dans le domaine de l'intégration, que ce soit la régionalisation et la digitalisation des programmes, l'accompagnement des communes par la **signature de pactes du Zesummeliewen**, la mise en place de nouveaux **projets pilotes** dans le cadre du PAN et de l'AMIF ou encore les initiatives dans le domaine de la communication. A ce sujet, le représentant du Ministère rappelle que le Département de l'intégration a mis en place une Newsletter à laquelle il invite les acteurs présents au Ronnen Desch à s'inscrire à l'adresse suivante : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/newsletter.html>. Le représentant du Ministère a également informé que le Ministère a demandé au LISER de réaliser un état des lieux des modules qui sont actuellement mis en place dans le cadre du Parcours d'Intégration Accompagné (PIA). Cette évaluation servira de point de départ pour un renforcement des programmes d'intégration dans son ensemble, avec des éléments spécifiques pour les demandeurs de protection internationale. L'accent principal sera mis sur l'identification des besoins spécifiques de chaque personne, indépendamment de son statut, afin de pouvoir offrir des aides et programmes adaptés aux besoins individuels. Le représentant du Ministère conclut en remerciant le Ronnen Desch pour l'invitation et en remarquant que le temps alloué ne lui a malheureusement pas permis pas de présenter en plus de détail les nombreuses activités du Ministère dans le domaine de l'intégration, mais que ceci pourrait se faire lors de prochains échanges avec le Ronnen Desch.

Etude de l'OCDE

vous pouvez la
décharger [ici](#)

VERS UN PARCOURS
D'INTÉGRATION RÉUSSI
LE FONCTIONNEMENT
DU SYSTÈME
D'INTÉGRATION ET SES
ACTEURS AU GRAND-
DUCHÉ DE
LUXEMBOURG



La progression vers le vivre-ensemble d'un grand nombre de BPI syriens et irakiens se fait très difficilement et très lentement.

La communication de l'association « Eng Zukunft zu Lëtzebuerg » se fonde sur les expériences d'un projet financé depuis trois années par l'œuvre Grande Duchesse Charlotte pour informer, conseiller, accompagner et écouter les réfugiés arabophones. La très grande majorité de plus de 300 familles et individus qui s'adressent à Eng Zukunft zu Lëtzebuerg sont des personnes qui n'ont pas fait d'études.

On constate que:

- l'apprentissage langagier est minimal. Bien qu'ils aient assisté à un grand nombre de cours, les BPI arabophones n'arrivent pas communiquer avec d'autres personnes qui ne parlent pas arabe. De ce fait, ils n'ont personne à part d'autres réfugiés comme eux et en l'occurrence les chargés de mission de Eng Zukunft zu Lëtzebuerg avec qui échanger ;

Un phénomène similaire s'observe aussi auprès des adolescents dont beaucoup se considèrent comme étant en situation d'échec scolaire (sur 495 adolescents fréquentant un lycée seulement 40 étudient à l'enseignement classique). Ils restent isolés, se sentent injustement traités et tendent à reproduire les mêmes comportements que leurs parents. Pour les filles, la situation est encore plus compliquée que pour les garçons.



- les BPI originaires de ces pays, surtout ceux qui viennent de la campagne et des régions orientales sont très fortement ancrés dans la culture arabe ;

- une infime minorité a entretemps trouvé un travail stable ;

- contrairement à d'autres communautés d'immigrés, ils n'ont, à leur arrivée au Luxembourg, rencontré personne à qui parler, avec qui échanger, à qui se confier.

On constate encore que beaucoup se sentent engagés dans une impasse, qu'ils oscillent entre déception et dépression, entre reconnaissance et aigreur. Il n'est donc pas étonnant qu'ils s'accrochent aux modes de vie qu'ils connaissaient dans leur pays d'origine.

Eng Zukunft zu Lëtzebuerg estime qu'il faut s'occuper de manière beaucoup plus intensive de ces BPI, s'assurer qu'ils - hommes et femmes - progressent réellement dans les cours de langues et qu'ils trouvent accès à l'emploi.

Facebook : Eng Zukunft zu Lëtzebuerg

www.ezzl.lu

ONA et l'hébergement des dpi (et bpi)

La collaboration avec les communes est primordiale dans l'accueil des DPI. Seul avec le soutien des communes, l'Office national de l'accueil (ONA) est en mesure d'assurer un accueil digne pour chaque nouvel-arrivant voulant déposer une DPI. A cette fin, les communes peuvent mettre à disposition des terrains ou des bâtiments à l'ONA pour créer des structures d'hébergement pour accueillir des DPI sur leur territoire ; dans ce cas de figure l'Etat prend en charge l'entièreté des frais d'aménagement, de construction et d'exploitation des bâtiments. De même, si une commune veut aménager ou construire elle-même une structure d'hébergement, elle peut bénéficier d'aides financières du Ministère de Logement (allant de 75% à 100% des frais remboursés).

Toute proposition de bâtiments ou de terrains est la bienvenue et peut-être transmise à l'ONA par courriel à projets.immobiliers@ona.etat.lu.

En cas d'ouverture d'une nouvelle structure d'hébergement, l'ONA organise, sur demande des administrations communales et en collaboration avec les partenaires ministériels et les gestionnaires des structures d'hébergement, des réunions d'information dans les communes accueillant des DPI. Il est également possible d'organiser des portes ouvertes des nouvelles structures non-habitées pour les personnes intéressées - l'ONA peut encadrer ces portes ouvertes pour répondre aux questions des habitants. Lors de l'ouverture d'une nouvelle structure d'hébergement, l'ONA propose d'instaurer un comité de suivi régulier avec les autorités communales qui a comme objectif d'assurer un échange et un suivi régulier entre les parties prenantes et de pallier aux difficultés rencontrées.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à consulter le Vademecum de l'ONA à destination des communes, téléchargeable ici : <https://ona.gouvernement.lu/dam-assets/pdf/guide-tout-savoir-dpi-bpi-communes.pdf>

Information fournie par l'ONA



Janvier 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes
Office national de l'accueil

Questions et souhaits

L'association OH! Open Home a proposé de lancer un appel au grand public pour trouver des résidents intéressés à accueillir un **DPI** au sein de leur domicile, moyennant une participation aux frais ou un avantage fiscal symbolique.

Réponse de l'ONA

Il est préconisé de limiter l'hébergement chez des particuliers aux personnes qui ont reçu le statut de réfugié au Luxembourg, donc aux bénéficiaires de protection internationale (**BPI**). En effet, l'hébergement des demandeurs de protection internationale (**DPI**) dans une structure

d'hébergement de l'ONA assure une prise en charge professionnelle et structurée des besoins médicaux, psycho-sociaux et administratifs de ces personnes. Ceci est d'autant plus important que la situation personnelle et administrative des nouveaux arrivants peut être extrêmement hétéroclite lors des premiers mois après leur arrivée sur le territoire.

La situation personnelle et administrative des personnes qui ont acquis le statut de BPI est beaucoup plus homogène et comparable aux autres résidents sur le territoire, y compris l'accès aux soins de santé et aux services sociaux et psycho-sociaux.

Foyer de Weilerbach

Le foyer de Weilerbach va rouvrir après rénovation et pourra accueillir plus de 200 dpi.

Dans l'ancienne constellation les enfants y hébergés fréquentaient l'école **dans** le bâtiment.

Il s'avère qu'un bâtiment dédié se trouvera dans l'enceinte du foyer.

Y seront accueillis les enfants pendant au maximum 1 année, puis ils rejoindront une classe dans une commune voisine.



Afghans, Afghanistan

- ✦ des échanges nourris ont eu lieu au sujet des réfugiés afghans: certes il n'y a pas de retours vers l'Afghanistan, mais si ceux qui n'ont pas eu le statut peuvent rester et doivent chercher un travail, ceci n'est guère facile, ces personnes ne bénéficiant pas des supports et aides des bpi. N'y aurait-il pas mieux valu puiser dans AMIF pour ces situations au lieu de consacrer ces fonds à des retours (ailleurs que vers l'Afghanistan),
- ✦ beaucoup d'incompréhension concernant la mise en attente d'une centaine de décisions jusqu'en janvier 2022,
- ✦ l'appréciation des conditions pour l'octroi du statut tient compte de la situation actuelle, non pas de celle au moment de l'arrivée au Luxembourg, les menaces et risques personnelles étant essentielles et décisives pour la décision,
- ✦ la question du regroupement familial en provenance de l'Afghanistan est compliquée: comment sortir les familiers?
- ✦ comment financer le regroupement familial? une suggestion a été avancée: celle de la création du fonds dédié !

Brèves

La reconnaissance des diplômes a été évoquée.

1/3 des communes ont une structure de logement pour réfugiés.

Cohésion au sein du gouvernement

Même si le comité interministériel fonctionne et publie ses compte-rendus, dans un prochain gouvernement, il faudrait grouper au sein d'un même Ministère les volets Accueil et Intégration.



Qu'en est-il des moyens alloués au Luxembourg par le Fonds AMIF de l'Union européenne ????

Réponse du Ministère des Affaires Etrangères

Pour la période de programmation 2021-2027 du Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF), une allocation totale de 21.760.690 € est attribuée au Luxembourg. Actuellement, les autorités compétentes finalisent la rédaction du programme national 2021-2027. L'allocation totale est répartie selon 4 objectifs spécifiques avec une prévision d'attribution budgétaire comme suit :

Objectif spécifique « Asile » - 26,3% de l'allocation totale

Objectif spécifique « Migration légale et intégration » - 30% de l'allocation totale

Objectif spécifique « Retour » - 23,5% de l'allocation totale

Objectif spécifique « Solidarité » - 14,1% de l'allocation totale

L'allocation restante de 6% est dédiée à l'assistance technique. Par conséquent, 70,4% des moyens attribués au Luxembourg seront dédiés aux objectifs « Accueil », « Migration légale et intégration » et « Solidarité ». Tant les moyens prévus en matière d'intégration que ceux dédiés à l'asile et à la solidarité auront un impact positif sur les demandeurs de protection internationale (DPI) et bénéficiaires de protection nationale (BPI) au Luxembourg. Il est prévu qu'un appel à projets AMIF sera lancé au premier semestre 2022.

Par ailleurs, lors de la période de programmation 2014-2020, 35% de l'enveloppe budgétaire AMIF était attribuée aux retours. Le volet « Migration légale et intégration » représentait 23% de l'allocation totale. Ainsi, la période de programmation 2021-2027 du Fonds AMIF aura une approche plus équilibrée et mettra davantage l'accent sur l'intégration que l'ancienne période de programmation.

Puisque le programme national pour la période 2021-2027 du Fonds AMIF n'est pas encore finalisé, certains éléments mentionnés ci-dessus peuvent encore faire l'objet de modifications.



Couverture Universelle des Soins de Santé

Présentation au Ronnen Dësch

26 octobre 2021

Munsbach



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Contexte



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- **Accord de coalition 2018-2023** : « Pour assurer l'accès aux soins de santé de base aux personnes particulièrement vulnérables vivant au sein de notre société et sans affiliation obligatoire, les moyens existants seront utilisés de la manière la plus adaptée. Cette prise en charge médicale sera à charge du budget de l'État. »
- **Proposition du Ronnen Dësch (Gesondheetshëllef)**
- **Couverture sanitaire universelle de l'OMS et ODD 3.8 de l'ONU**

Prémisses



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Mettre en place un mécanisme s'orientant dans le **cadre légal existant**, notamment le Code de la sécurité sociale ;
- S'approcher du **terrain** et des personnes vulnérables ;
- Réduire les **démarches administratives** au strict minimum ;
- Permettre l'**accès aux prestations en matière d'assurance maladie** prévues au niveau du Code de la sécurité sociale.

Principes



- **Pas de stigmatisation** des personnes vulnérables -> carte de sécurité sociale et accès aux mêmes droits/prestations ;
- Recours au mécanisme de l'**assurance volontaire** (art. 2 CSS) pour les personnes à partir de l'âge de 18 ans ainsi que pour leurs membres de famille ;
- *Rappel : les enfants et adolescents (< 18 ans) sont obligatoirement affiliés (art. 1 point 13 CSS)*
- **Financement par l'État** (budget du Ministère de la Santé) ;
- **Coopération étroite avec les associations** proches des personnes vulnérables.

5

La Couverture Universelle des Soins de Santé



➤ Personnes visées :

- Personnes qui sont habituellement sur le territoire national, n'ont aucune source de revenu et ne peuvent pas bénéficier d'un soutien par un office social ou une autre entité publique ;
- Ouverture des droits à la prise en charge après trois mois (idem pour toute affiliation volontaire) ;
But : éviter des abus en matière de prestations d'assurance maladie (cf. expériences faites à l'étranger avec des mécanismes similaires) ;
- Une inscription au registre national des personnes physiques n'est pas requise, une « adresse de correspondance » suffit.

7

- **Coopération avec les associations** qui sont régulièrement en relation avec les personnes vulnérables et qui seront le point de contact principal (adresse de correspondance) ;
- **Affiliation volontaire à l'assurance maladie à charge de l'État** (l'État paye les cotisations et la participation personnelle le cas échéant) ;
- Inscription sur base d'une **demande d'admission du CCSS** (nom, prénom, date de naissance, adresse de correspondance, etc.)

But : aller auprès des personnes vulnérables et non l'inverse.

8

La Couverture Universelle des Soins de Santé (suivi)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- **Concrètement** : les associations conventionnées avec le Ministère de la Santé recevront des moyens financiers et humains supplémentaires pour assurer le suivi régulier et prendre en charge les cotisations mensuelles et la participation personnelle des bénéficiaires le cas échéant ;
- **La charge financière incombe entièrement à l'État** (personnel supplémentaire, cotisations et participation personnelle) ;
- **Complémentarité de la CUSS et des instruments/organismes publics existants** (p.ex. offices sociaux).

9

Prochaines étapes (suivi)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- **Concernant les prestations des médecins et dentistes** : en attendant l'introduction du Paiement immédiat direct en 2023, une procédure simple sera proposée pour permettre un accès aux prestations sans que la personne vulnérable ne doive avancer les frais en relation avec un mémoire d'honoraires, y compris la participation personnelle le cas échéant (p.ex. paiement direct par l'association / budget étatique).

Prochaines étapes (suivi)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- **Campagne d'information et sensibilisation avec tous les acteurs concernés** (MISA, MSS, CCSS, CNS, Ronnen Dësch, associations, offices sociaux etc.) ;
- **Évaluation du projet fin 2022** et le cas échéant adaptations en fonction des besoins/expériences du terrain en vue de pérenniser le système.

glossaire

• **AMIF** Fonds de L'Union Européenne: Asile, Migration et Intégration, • **BPI**: Bénéficiaire de Protection Internationale, personne ayant obtenu le statut de réfugié, • **CASNA** Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants du Ministère de l'Education Nationale, • **Centre de rétention**: retenue des personnes attendant leur éloignement du pays, • **Département de l'Intégration** du Ministère de la Famille, de la Famille et à la Grande Région: en charge des actions et programmes d'intégration, • **Direction de l'Immigration** du Ministère des Affaires Etrangères: responsable de la procédure d'asile, • **DPI**: Demandeur de Protection Internationale, personne dont la demande est en train d'être examinée, • **Dublin**: Selon la convention de Dublin, le demandeur de protection doit faire sa demande dans le pays par lequel il entre dans l'UE. S'il poursuit sa route vers un autre Etat membre , celui peut le renvoyer dans le 1er , • **GRESIL**: GRoupe d'Echange et de Soutien en matière d'Intégration au niveau Local, animé par l'ASTI, • **LISKO** Lëtzebuurger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter, centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale de la Croix Rouge, • **LogIS**: Logement pour l'Inclusion Sociale, pour l'hébergement et le suivi des BPI une fois en logement privé, service de la Caritas, • **PAN Integration**: Plan d'action national d'intégration , • **OH!** Open Home, Oppent Haus Asbl, promeut l'hébergement des dpi et dpi chez des particuliers, • **ONA**: Office National pour l'Accueil, • **PIA**: Parcours d'Intégration Accompagné: • **PIA1** obligatoire (**pour DPI**) : 100 mots en Luxembourgeois, présentation du système scolaire, la vie en collectivité, droits et devoirs, égalité des chances, etc. • **PIA 2 (pour DPI)** : cours de langue obligatoires par le SFA, info facultative sur la vie pratique, • **SFA** : Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Education Nationale, • **SHUK** : Structure d'Hébergement d'Urgence au Kirchberg dans l'enceinte de LUXEXPO, semi-ouverte pour « dublinés » compétence du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration .

NEWSLETTERS à abonner gratuitement

- ◆ [Département Intégration](#) du Ministère de la Famille (F)
- ◆ [Robert Bosch Stiftung Newsletter Migration Integration Teilhabe](#) (D)
- ◆ [Ewsi European Website on Integration](#) (FG, GB)
- ◆ [Fondation Roi Baudoin](#) (F)
- ◆ [Deutscher Gewerkschafts Bund Forum Migration](#) (D)
- ◆ [Site du Ronnen Desch](#) (F)
- ◆ [France Terre d'Asile](#) (F)
- ◆ [Friedrich Ebert Stiftung Newsletter "Flucht, Migration, Integration](#) » (D)
- ◆ [Pro Asyl Newsletter zum Thema Asyl in Deutschland und Europa](#) (D)
- ◆ [ECRE European Council on Refugees and Exiles Newsletters](#) (GB)